

2018-6295
2019-01-17

Taminco

CHLORMEQUAT CHLORIDE TECHNIQUE

Solution

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

GARANTIE: Chlorméquat-chlorure 68.2%

NO. D'HOMOLOGATION: 31461 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER



POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION.
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

CONTENU NET: 50-1050 Litres, Vrac

Taminco US LLC.
200 S. Wilcox Drive
Kingsport, TN 37660
United States
1-423-229-2000

MODE D'EMPLOI:

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication de pesticide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

LIMITATIONS:

Ne pas appliquer le produit tel quel directement sur les cultures.

PRÉCAUTIONS:

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

Mortel ou toxique si avalé ou absorbé par la peau. Rapidement absorbé par la peau. **ÉVITER TOUT CONTACT** avec les yeux ou la peau ou les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs.

Se laver à fond après la manipulation et avant de manger, boire et fumer. Laver les vêtements contaminés avec du savon et de l'eau chaude avant de les réutiliser. Ne pas porter les chaussures souillées.

PREMIERS SOINS:

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE:

Garder le produit dans le contenant original pendant l'entreposage.

Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, bien aéré, loin des semences, des engrais ou

autres pesticides.

Garder le produit à l'écart du feu, de la flamme nue, ou de toute autre source de chaleur.

DÉCONTAMINATION

Pour les déversements, porter l'équipement de protection nécessaire. Absorber le produit déversé avec une substance inerte comme de la sciure de bois ou du sable. Nettoyer la zone contaminée avec une solution détergente. En cas d'incendie, utiliser de l'eau, une mousse, du CO₂ ou un extincteur à poudre chimique. Des fumées nocives peuvent se dégager lors d'un incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Empêcher l'eau utilisée pour combattre le feu de se diriger vers les systèmes d'approvisionnement en eau.

ÉLIMINATION:

Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. S'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial, pour plus de détails et le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.